



© D. Chenu

la lettre

DE MICHELLE DEMESSINE

SÉNATRICE DU NORD

n°1 - avril 2007

Une véritable réforme des finances locales s'impose

Face à l'asphyxie financière qui les menace, les élus locaux s'interrogent : les recettes vacillent, les besoins augmentent et le manque-à-gagner, du fait des transferts de charges opérés par l'État sans compensation financière suffisante, se chiffre en centaines de millions d'euros !

Faut-il alors renoncer à assurer ses missions auprès de la population ? Augmenter indéfiniment les impôts locaux ? Privatiser des services que l'on ne peut plus assumer ? La situation n'est plus tenable, c'est pourquoi j'ai déposé avec les sénateurs communistes et républicains une proposition de loi visant une profonde réforme des finances locales.

Cette proposition prévoit d'asseoir l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement sur celle du PIB, d'intégrer des critères sociaux dans le calcul des dotations de solidarité pour mieux prendre en compte la réalité des territoires, et enfin de revenir au remboursement immédiat et intégral de la TVA. Elle prévoit également d'intégrer les actifs financiers spéculatifs des grandes entreprises dans l'assiette de la taxe professionnelle. Ces actifs s'élèvent à près de 5000 milliards d'euros et progressent constamment. Les taxer à un taux modeste (0,5 %) dégagerait près de 25 milliards d'euros/an.

Ces nouvelles recettes permettraient d'être plus juste et plus efficace, et ne pénaliseraient pas les PME et les investissements productifs générateurs d'emploi et d'innovation.

Pas de droit opposable sans de vrais logements sociaux accessibles !

L'action des Enfants de Don Quichotte, la disparition de l'abbé Pierre et son impact dans l'opinion, ont contraint le Gouvernement à présenter en urgence, un projet de loi portant sur le droit opposable au logement, qui institue, sur le papier du moins, une obligation de résultat et non plus seulement de moyen.

Je me suis réjoui de voir le Gouvernement rejoindre la position défendue de longue date par les sénateurs communistes. Je me suis interrogée aussi. Car lorsque, par deux fois dans le débat sur la loi « *d'engagement national pour le logement* », nous avons proposé d'instituer un droit opposable, cela a été jugé « *très incantatoire* » par Dominique Braye (sénateur UMP), « *prématuré et irréaliste* » par Catherine Vautrin ministre de la Cohésion Sociale. Et j'en passe.

L'Etat doit reprendre en main le logement social

Comment être pleinement confiant quand le lobby anti-loi SRU qui sévit dans la majorité, continue d'essayer, par tous les moyens, de contourner l'obligation des 20 % de logements sociaux, alors même qu'1,3 million de familles sont dans l'attente d'une solution d'hébergement, dont 115 000 pour le seul Nord-Pas de Calais ? Peut-on croire à la sincérité d'un Gouvernement qui a réduit le dernier budget du logement de 2,7%, qui préfère accorder des avantages fiscaux favorisant la spéculation foncière et immobilière plutôt que de soutenir la construction de logements sociaux quand 100 000 personnes (dont 40 000 salariés) sont sans domicile fixe ? Quel crédit apporter à des gouvernants qui poursuivent en justice les maires ayant pris des arrêtés interdisant les expulsions locatives ? Que penser d'un Etat qui, par son désengagement, renvoie les responsabilités aux collectivités locales ?

Le rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, souligne que les collectivités sont déjà lourdement mises à contribution dans les opérations de production de logements sociaux et que les ménages les sollicitent de plus en plus pour les aides locales. A l'évidence, beaucoup ne seront pas en mesure de financer une politique de l'habitat à la hauteur de leurs besoins. « *C'est pourquoi la solidarité entre les citoyens et entre les territoires doit être assurée par l'Etat* », conclut le Haut Comité.

Je partage cette conclusion. Comme les sénateurs communistes l'ont fait à maintes reprises depuis 2002, j'ai demandé une nouvelle fois au Ministre le 17 janvier dernier, lors des questions d'actualités, la création d'un grand service public de l'habitat, seul moyen pour que l'Etat reprenne la main sur l'ensemble du dispositif du logement social. A l'occasion du projet de loi sur le droit opposable au logement, le débat parlementaire nous a donné l'opportunité de réitérer cette proposition et d'en formuler d'autres. Mais, même si certains de nos amendements ont été repris, le projet de loi tel qu'il a été adopté, ne permet ni l'application, ni l'efficacité de l'opposabilité. Ce qui a motivé l'abstention du groupe CRC sur l'ensemble du texte en première lecture. Je suis convaincue que le débat public et les discussions parlementaires en cours sont de nature à donner à la loi un contenu plus concret et ambitieux. Pour qu'à l'instar de la santé et de l'éducation, le droit au logement devienne, réellement, un droit fondamental.

Groupe
des élus
Communistes
Républicains
et Citoyens



Loi sur le handicap : un constat amer !

Le projet de loi sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées portait un légitime espoir de progrès pour des dizaines de milliers de nos concitoyens. Pour satisfaire leurs attentes, j'ai défendu plus de 120 amendements avec les collègues de mon groupe, lors des débats parlementaires.

Deux ans après l'adoption de la loi du 11 février 2005, le constat est amer : malgré quelques avancées dans l'accessibilité et la reconnaissance d'un droit à compensation, les personnes handicapées sont toujours contraintes à l'assistance. Ce bilan n'était que trop prévisible. En refusant la définition du handicap adoptée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), en ne prévoyant pas le financement des mesures à la hauteur des besoins, le Gouvernement a nettement limité l'ambition de la loi.

Faute d'avoir inscrit au cœur de la réforme, le droit à un véritable revenu d'existence au moins égal au SMIC, les prestations telles que l'allocation aux adultes handicapés (AAH), la garantie de ressources ou la majoration pour la vie autonome, ne bénéficient qu'à 50 000 personnes sur les 150 000 attendues. L'iniquité de ces dispositifs maintient la plupart des personnes handicapées en dessous du seuil de pauvreté ! Plutôt que de ressortir une promesse vieille de 2 ans (porter l'AAH à 80 % du SMIC) comme l'a fait le Gouvernement, je juge urgent de réunir les conditions de l'autonomie de ces citoyens afin qu'ils puissent vivre de leur travail.

Aujourd'hui, non seulement l'application de la loi entraîne une baisse de revenus

(14 euros/mois) pour les 100 000 travailleurs des établissements et services d'aide par le travail, mais, en l'absence des décrets fixant les engagements financiers de l'Etat, elle a induit une fragilisation des entreprises adaptées, si bien que certaines sont obligées de licencier, voire de fermer. Il est plus que temps de soutenir l'emploi des personnes handicapées dans ces structures, en systématisant pour une durée de cinq ans renouvelable, l'aide au poste adapté dans ces établissements.

Il me semble absolument fondamental de faire évoluer la prestation de compensation, comme je l'ai proposé au travers de multiples amendements, de sorte qu'elle assure véritablement la couverture de toutes les aides nécessaires à l'autonomie des personnes, (techniques et humaines). Aujourd'hui, du fait des limites posées à son financement, cette prestation dite universelle reste parcellaire. La Caisse Nationale Solidarité Autonomie n'apporte qu'une contribution complémentaire aux départements, qui se voient donc en charge de répondre à des besoins par nature individualisés et évolutifs. La prestation de compensation doit être mise en œuvre par la Solidarité Nationale pour toutes les personnes en situation de handicap, quelle que soit leur situation sociale et financière.

Force est de constater que ce la réforme de la loi de 1975, même promue « chantier présidentiel », n'aura pas transformé les espoirs de progrès en réalité pour les personnes en situation de handicap, loin s'en faut. Il nous faudra y revenir et surtout y mettre des moyens financiers à la hauteur de l'ambition.

Michelle Demessine interpelle le gouvernement

● **Logement** : le 17/01/07, question d'actualité à Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Emploi et de la Cohésion sociale et du Logement, sur le droit opposable au logement.

● **EDF-GDF** : le 6/12/06, lettre à Jacques CHIRAC, Président de la République pour demander un nouveau débat sur la loi relative au secteur de l'énergie adoptée le 8 novembre 2006.

● **Handicap** : le 13/12/06, question orale à Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé et des Solidarités, sur l'état d'application de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

● **Emploi** : le 10/11/06, question orale à Thierry BRETON, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, à propos de la dégradation de la situation économique et industrielle de la métropole Lilloise.

● **Collectivités locales** : le 9/05/06, question écrite à Christine JACOB, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, au sujet des dispositions relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale.

● **Amiante** : le 14/02/06, intervention auprès de Gérard LARCHER, Ministre de l'Emploi et du Travail, au sujet des disfonctionnements et des inégalités de traitement constatés dans l'accès au droit à l'Allocation de Cessation d'Activité Anticipée des Travailleurs de l'Amiante.

RETOUR SUR L'ACTU...

A la manifestation des salariés de Quebecor contre la fermeture du site.



Au Sénat contre la privatisation de GDF.



Amiante : pour que les salariés ne perdent plus leur vie à la gagner

Trois mille morts par an, 100 000 morts annoncés d'ici 2025, et autant de familles dans la peine. Il aura fallu attendre 1997 pour que l'utilisation de l'amiante soit interdite en France, alors qu'on en connaissait les dangers depuis un siècle. Terre d'industries, le Nord figure parmi les régions les plus touchées.

Depuis des années, du littoral au Valenciennois, je partage le combat des victimes qui demandent réparation pour ce "gâchis familial et humain", comme le nomment pudiquement les Veuves de l'amiante de Dunkerque. Pour "ne plus jamais revivre ça", il faut que les responsables de cette tragédie comparaissent devant la justice afin que la sanction pénale joue à plein son rôle de contrainte et que la prévention des risques professionnels devienne enfin un droit respecté et inaliénable.

Proposition de loi pour inscrire dans la législation la prévention en milieu professionnel

La condamnation en septembre dernier de la société Alstom (Stein industrie à Lys-lez-Lannoy) et de son dirigeant constitue un cas sans précédent et une victoire précieuse pour les victimes, leurs familles et l'Andeva l'association nationale qui les soutient sans relâche. Notre mobilisation ne peut pas fléchir : bon nombre de salariés exposés à l'amiante n'ont pas encore accès aux dispositifs dérogatoires de préretraite (Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante) et au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA). Soit parce que



L'A.R.D.E.V.A. et les Veuves de l'amiante de Dunkerque devant le Palais de Justice de Lille.

leur employeur s'oppose à l'inscription de l'entreprise à ces dispositifs; comme la société Ponticelli sur laquelle j'ai attiré l'attention de Gérard Larcher, Ministre du Travail, en septembre. Soit parce que le gouvernement refuse d'intégrer l'entreprise à la liste des "sites amiantés". Pour ne citer qu'eux, les salariés d'Ascométal, ex-Usinor Dunkerque, ont vu leurs demandes de classement rejetées par deux fois, alors que 360 salariés (sur les 800) sont malades et 63 sont décédés.

Au nom de la rigueur budgétaire, on en vient à revoir à la baisse le montant des réparations ordonnées par les tribunaux. C'est inacceptable ! Je serai aux côtés des salariés qui vont témoigner de ces injustices aux côtés des victimes, lors des prochaines au-

dienues. Au cours du débat parlementaire relatif au financement de la branche Accident du travail et maladies professionnelles, le groupe communiste du sénat a relayé leur combat et leurs revendications à travers plus de trente amendements. Ni pour responsabiliser financièrement les entreprises ayant exposé leurs salariés à l'amiante, ni pour améliorer la prévention.

Parce que le droit à la santé au travail est un droit fondamental, les sénateurs communistes vont déposer une proposition de loi pour que la prévention en milieu professionnel soit inscrite dans notre législation comme un principe intangible de la reconnaissance et de l'amélioration de la santé au travail.

Délégation de la commission des affaires économiques du Sénat lors du voyage en Inde.



Avec Hind Khoury, nouvelle Déléguée Générale de la Palestine en France.



En bref...

Nomination

Michelle Demessine a été désignée personnalité politique de l'année 2006 dans la métropole lilloise, par les journalistes de «La Voix du Nord». Cette nomination récompense, notamment, le travail que mène la Vice-présidente de la communauté urbaine de Lille à la tête de la commission Grand Stade, pour doter la capitale des Flandres d'un équipement sportif et culturel à la hauteur d'une grande équipe et d'une grande région.

A l'initiative des rencontres pour la culture

Le 30 septembre à Douchy-les-Mines, une quarantaine d'élus, d'artistes, d'acteurs associatifs et de techniciens ont participé à la « Première rencontre des élu(e)s communistes pour la Culture ». L'occasion de reparler d'une politique culturelle de progrès et de soutenir le développement de l'éducation populaire dans notre département.

Foot, quelles règles du jeu pour préserver le rôle sportif ?

Les enjeux financiers et humains s'aiguisent, pour défendre le foot que l'on aime, Michelle Demessine a organisé un grand débat public pour que les citoyens fassent entendre leur point de vue. Foot spectacle, droits TV, rôle des médias, reconversion des joueurs, comptes des clubs, rôle de l'union européenne... Plus de 300 personnes ont pu échanger avec les acteurs du foot, comme Michel Seydoux et Claude Puel du LOSC, Antoine Kombouaré du VA-FC ou encore l'euro-député Benoît Hamon.

Non à la privatisation de Gaz De France !

Le gouvernement UMP-UDF a souhaité privatiser GDF en fusionnant l'entreprise publique avec SUEZ. La privatisation et la déréglementation du marché n'entraîneront que de nouvelles hausses de tarif comme au Danemark (+91,5%) et au Royaume-Uni (+80,7%). A ce jour, la fusion GDF-SUEZ est repoussée. GDF doit rester dans le secteur public. Michelle Demessine et les parlementaires communistes demandent la création d'un pôle public de l'énergie en fusionnant EDF et GDF, seule garantie pour que le droit de chacun à accéder à l'énergie soit respecté.

75 propositions de loi ou de résolution



Le travail

- Proposition de loi instaurant l'abrogation du contrat « première embauche » et du contrat « nouvelles embauches »
- Proposition de loi tendant à la création d'un statut professionnel des psychologues scolaires
- Proposition de loi relative à la pérennisation du régime d'assurance chômage des professions du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma
- Proposition de loi tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations en luttant contre le « dumping social » dans le commerce international
- Proposition de loi tendant au principe de l'accord majoritaire aux niveaux : interprofessionnel, des branches professionnelles et de l'entreprise
- Proposition de résolution relative à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les causes et conséquences de la fermeture de l'usine Métaeurop Nord

Les droits des femmes

- Proposition de loi relative à l'exploitation sexuelle et à la protection de ses victimes
- Proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Proposition de loi tendant à appliquer la loi sur la parité à l'ensemble des élections municipales ainsi qu'au sein des exécutifs municipaux

Le logement

- Proposition de loi relative au droit de préemption et à la protection des locataires

en cas de vente d'un immeuble

- Proposition de loi tendant à lutter contre la vente à la découpe et la spéculation immobilière et à garantir la mixité sociale
- Proposition de loi visant à garantir le versement des aides personnelles au logement. Actuellement, en dessous de 24 euros/mois les APL ne sont pas versées.
- Proposition de loi portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout

Les Services Publics

- Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les causes de la panne d'électricité du 4 novembre 2006
- Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais
- Proposition de loi visant à assurer une maîtrise publique des déchets et à réformer le mode de financement pour le rendre plus incitatif pour réduire, en amont, la production de déchet

Questions de société et International

- Proposition de loi tendant à abroger l'article 4 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 qui tend à l'apologie du colonialisme
- Proposition de loi constitutionnelle tendant à créer un titre nouveau de la Constitution relatif au droit de vote et à l'éligibilité des étrangers aux élections municipales
- Proposition de loi tendant à faire du 21 mars une journée nationale de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie
- Proposition de loi tendant à élargir le champ d'application du dispositif de contrôle et d'interdiction des mines antipersonnel

Mon nouveau site web :
www.michelledemessine.fr

Les coordonnées de Michelle Demessine

DANS LE NORD

Permanence parlementaire
18 rue d'Inkermann - BP 1233 - 59013 Lille cedex
Tel : 03 20 63 08 04 - Fax : 03 20 42 03 10
m.demessine@senat.fr

AU SÉNAT

Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tel : 01 42 34 27 86 - Fax : 01 42 34 40 46
m.demessine@senat.fr